

## EXPORTATIONS MAROCAINES ET CONTROLE DE LEUR QUALITÉ

Les exportations marocaines sont en progression constante, non seulement en *tonnage*, mais même en *valeur* depuis 1933, circonstance d'autant plus remarquable dans la période actuelle de contraction des prix. Le petit tableau ci-dessous le confirme.

ANNÉES	EXPORTATIONS TOTALES de la zone française du Maroc	
	TONNAGE (Milliers de tonnes)	VALEUR (Millions de francs)
1931	1.576	761
1932	1.647	685
1933	1.725	600
1934	1.970	667

Tous les produits n'étant pas contrôlés par l'O.C.E., nous établirons un parallèle entre ceux qui ont bénéficié du contrôle et ceux qui n'y ont pas été soumis.

### 1° Produits contrôlés

*Oeufs de volailles.* — De 85.000 quintaux en 1931, les œufs sont passés à 89.000 en 1932, 99.000 en 1933 et 97.000 quintaux en 1934.

*Poissons conservés.* — La progression pour les poissons conservés a été plus forte, de 21.000 quintaux en 1931, elle s'élevait à 40.000 en 1932, 56.000 quintaux en 1933 et 85.000 quintaux en 1934.

*Céréales et légumineuses.* — Pour les céréales et légumineuses même développement, sensible surtout pour les céréales secondaires, car ces dernières ne sont pas enserrées dans un contingent restrictif comme l'est le blé et peuvent trouver un débouché sur l'extérieur sans secours artificiels sous forme de primes.

*Les maïs,* de 185.000 quintaux en 1932, passent à 485.000 quintaux en 1933 et 615.000 quintaux en 1934, et cela, malgré l'interdiction au Maroc de céréales secondaires, intervenue au milieu de l'été 1933, dont la conséquence logique fut cependant d'augmenter la demande intérieure.

*Les orges,* de 1.944.000 quintaux en 1932, passent à 2.265 quintaux en 1934.

*Les fèves,* de 154.000 quintaux en 1932, passent à 317.000 quintaux en 1934.

*Les lentilles,* de 4.000 quintaux en 1932, passent à 18.000 quintaux en 1934, etc.

Il faut noter, par ailleurs, certaines diminutions, notamment pour les amandes et les graines de lin : amandes passées de 16.000 quintaux en 1932 à 14.000 quintaux en 1934 ; graines de lin, de 135.000 quintaux en 1932 à 42.000 quintaux en 1934.

En revanche, l'efficacité de la politique de contrôle s'affirme avec la progression des exportations de primeurs. En effet, de 100.000 quintaux en 1931, les expéditions de primeurs ont atteint 105.000 quintaux en 1932, 132.000 en 1933 et 188.000 quintaux en 1934.

### 2° Produits non contrôlés

Si nous passons à la contre-épreuve, nous relevons une chute des exportations de la plupart des produits non contrôlés.

*Les cires* sont restées à peu près stationnaires, de 1.114 quintaux en 1932 à 1.462 quintaux en 1934. Un des plus gros producteurs de miel signalait dernièrement, à la chambre de commerce de Casablanca, la décadence du commerce des cires, par suite des trop nombreuses falsifications.

Ce qui est vrai pour les cires se confirme pour le miel, pour les boyaux secs ou frais, les peaux, etc.

*Pour les laines,* l'étude des chiffres est pleine d'enseignements. Nous apprenons que les laines en suint trouvent à la rigueur à s'exporter, car les acheteurs tiennent compte des impuretés — 9.209 quintaux en 1934 contre 9.000 quintaux en 1931, — par contre, les laines lavées, qui supposent donc déjà une certaine préparation, sont tombées de 4.000 quintaux en 1931 à 1.500 quintaux en 1934 ; là aussi, le besoin d'une surveillance se fait sentir.

*Le liège et le crin végétal* font l'objet de remarques identiques et des exportateurs parmi les plus sérieux de ces deux catégories de produits ont sollicité récemment le bénéfice du contrôle. Les sorties de ces deux articles sont sans doute en progression, mais il est certain que le rythme s'en trouverait accéléré si la garantie de la qualité leur était conférée. Ainsi, pour les lièges mâles, les exportations ont été de 28.000 quintaux en 1932 contre 77.000 quintaux en 1934 ; les lièges de reproduction sont restés stationnaires en 1933 et 1934 avec 38.000 quintaux. D'après les renseignements donnés par nos attachés commerciaux, notamment celui du Danemark, le contrôle offrirait un gros intérêt car les acheteurs nordiques désirent avoir toutes garanties sur la qualité des objets commandés.

P. V.